

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
05/06/86

Origine :
PAT

MM les Directeurs des
Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeur des
Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

PAT n° 1045/86

Plan de classement :

26103					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

PROCEDURE DE COORDINATION CNAMTS - CRAM - CGSS- INRS - SUR LES CAMPAGNES D'INFORMATION ET SUR LES PROJETS D'EDITIONS EN VUE D'ACTIONS DE PREVENTION.

Les CRAM et les CGSS sont invitées à appliquer la procédure de coordination relative aux campagnes d'information et aux projets d'éditions en vue d'actions de prévention adoptées lors de la réunion des Ingénieurs Conseils en Chef des Services Prévention des Caisses Régionales des 22 au 24 avril 1986. Par ailleurs les Caisses Régionales sont invitées à participer à la première réunion du groupe de travail constitué.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

05/06/86	MM les Directeurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
PAT n° 1045/86	MM les Directeurs des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : AS/MP - Direction de la Gestion du Risque - Sous-Direction de l'Assurance Maladie et des Accidents du Travail - Division Prévention des Accidents du Travail.

Objet : Procédure de coordination CNAM-CRAM-CGSS-INRS sur les campagnes d'information et sur les projets d'édition en vue d'actions de prévention.

Comme suite à la décision favorable prise par l'ensemble des partenaires présents au séminaire de Dinard des 22-24 avril 1986, sur la procédure de coordination relative aux campagnes d'information et aux projets d'édition en vue d'actions de prévention, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir appliquer cette procédure conformément au contenu du document joint, et vous faire représenter par un délégué de l'interrégion au groupe de travail permanent dont la première réunion* est fixée au :

Judi 26 juin 1986
à 9 heures 30 (prévoir toute la journée)

à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés :
66, Avenue du Maine - PARIS XIV (salle 427).

dont l'ordre du jour est le suivant :

- 1- Modalités de fonctionnement du groupe permanent,
- 2 - Définition des campagnes nationales et régionales de 1987 à 1991,
- 3 - Examen des propositions d'édition,

A titre de rappel, il est donné en annexe les résultats de la consultation des CRAM d'avril 1984 sur les campagnes souhaitées. Le groupe de travail examinera les nouvelles propositions en provenance des différents partenaires.

* La convocation s'adresse uniquement aux CRAM.

AS/MP

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS
SALARIES

PROCEDURE DE COORDINATION CNAM-CRAM-CGSS-INRS
SUR LES CAMPAGNES D'INFORMATION ET LES PROJETS
D'EDITION EN VUE D'ACTIONS DE PREVENTION

1 - DEFINITION ET BUT DE LA PROCEDURE

La procédure concerne la concertation entre la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, les Caisses Régionales d'Assurance Maladie, les Caisses Générales de Sécurité Sociale et l'Institut National de Recherche et de Sécurité (appelés les partenaires) et l'appréciation de l'intérêt d'éditions nouvelles et d'outils nouveaux en matière d'information, de sensibilisation ou de formation en vue d'actions de prévention et notamment de campagnes coordonnées.

Etant informés suffisamment tôt des projets et étant associés à leur réalisation, les partenaires assureront ainsi d'autant mieux la diffusion de nouveaux outils et

s'assureront de leur pénétration au niveau des cibles retenues, de même ils adhéreront d'autant plus facilement aux campagnes dont les thèmes auront été définis en commun.

2 - CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure ne concerne que les outils ou supports d'information, non périodiques, destinés principalement à être diffusés directement ou indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie et Caisses Générales de Sécurité Sociale. Ces outils sont :

- les brochures, recueils et dépliants,
 - les articles et tirés à part,
 - les films,
 - les diaposons,
 - les affiches et affichettes,
 - les fiches techniques,
 - les remises à jour
- ainsi que toute forme ou support d'expression.

3 - GROUPE DE TRAVAIL

3.1. Constitution

Il est constitué un groupe de travail permanent issu des partenaires CNAM, CRAM (sur la base de l'interrégion) et INRS se réunissant au moins deux fois par an, en début de chaque semestre.

Les résultats des travaux du groupe sont communiqués aux Ingénieurs-Conseils en Chef lors de leur réunion semestrielle.

3.2. Mission

Le groupe de travail a pour mission :

a) de faire le point sur :

- les actions globales de sensibilisation et d'information qu'envisageaient de mener les différents partenaires et notamment les actions du type "campagne",
- les outils nécessaires aux actions courantes des partenaires,
- les outils et supports déjà disponibles pour ces actions,
- les outils manquants à réaliser pour ces deux types d'action (voir grille) et de faire des propositions.

b) d'examiner les demandes de réalisation d'outils nouveaux et de recenser l'avis de l'ensemble des partenaires par la circulation d'une fiche-navette de coordination (voir modèle).

4 - NAVETTE

4.1. Expression des besoins par fiche-navette à tout moment de l'année

Les partenaires proposent à la CNAM, avec copie à l'INRS, la réalisation d'outils en vue d'actions de prévention, sous forme de fiche-navette.

Chaque demande de réalisation d'outil nouveau devra préciser un certain nombre de données prévues dans la fiche-navette.

4.2. Examen et mise au point des fiches-navettes

Au cours de ses réunions, le groupe de travail examine et met au point la liste des fiches-navettes à soumettre à l'appréciation des partenaires.

4.3. Circulation des fiches-navettes

Dans un délai d'un mois maximum, ceux-ci font parvenir à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie leur appréciation portant sur :

- l'intérêt et l'opportunité de chaque projet,
- le degré de priorité,
- leurs besoins propres pour la première fois,
- la coopération offerte pour l'élaboration de l'outil,
- les remarques éventuelles.

4.4. Avis des Ingénieurs-Conseils en Chef et information des partenaires

Les appréciations et remarques sont alors groupées et soumises pour avis aux Ingénieurs-Conseils en Chef lors de leur réunion semestrielle.

L'ensemble des avis, choix et priorités formulés par les Ingénieurs-Conseils en Chef seront aussitôt transmis par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie aux autres partenaires intéressés afin que ceux-ci puissent les prendre en compte dans leur programme d'actions, définir des délais de réalisation, une enveloppe de coûts de dégager les ressources nécessaires.

Les propositions non retenues seront motivées.

CLASSIFICATION DES NON-PERIODIQUES L'ELECTRICITE

Les agents des CRAM, les CHSCT, les médecins du travail et les ingénieurs de sécurité
sont considérés comme a priori intéressés par l'ensemble des documents.

Destinataires	Contenu	Généralités ou notions techniques simples	Informations techniques ou technologiques	Textes réglementaires de référence
Chefs d'établissement Ingénieurs Bureaux d'étude		ND 1421	ED 507 ED 537 ND 1047 ND 1078 ND 1100 ND 1529	ED 329 ED 639 ND1099
Cadres, Maîtrise Personnel d'entretien et professionnels qualifiés Membres de CHSCT		ED 325 ED 336 ED 548 ED 596 ND 1421	ED 507 ED 537 ED 539 ND1047	ED 329 ED639 ND 1099
Tous salariés		ED 325 ED 336 ED 548	ED 539	

Janvier 1986

AS/MP

FICHE-NAVETTE DE COORDINATION CNAMTS-CRAM-CGSS-INRS

ORIGINE DE LA DEMANDE

DATE

Degré de priorité considéré prioritaire () nécessaire () souhaitable ()

ACTION ENVISAGEE - Description

MOTIVATION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

OUTIL SOUHAITES - Description (ou cahier des charges) (1)

EXPRESSION DES BESOINS
(à remplir par le demandeur)

CIBLE VISEE (2) A () B () C ()

Nombre d'entreprises : Effectifs salariés :

Activité (s) : CTN N° de risque :

Besoins de la 1ère année du demandeur :

Modalités de diffusion ou d'utilisation des outils :

Consultation des CRAM et des CGSS

Intérêt de la demande : prioritaire () nécessaire () souhaitable () inutile ()

Besoins de la 1ère année :

Coopération offerte :

Remarques - Besoins particuliers :

ICC

Décision ICC

(1) Remplir une fiche-navette par outil proposé si nécessaire. La description portera sur le titre et une dizaine de lignes d'explication ou une table des matières, ou mieux, un cahier des charges.

(2) Lecteurs, spectateurs, auditeurs potentiels :

A : Chefs d'établissements, Ingénieurs, Bureaux d'études.

B : Cadres, Maîtrise, Membres CHSCT, Personnel entretien, Personnels qualifiés.

C : Tous Salariés.

RAPPEL DES RESULTAT DE LA CONSULTATION DES CRAM
EN AVRIL 1984 SUR LES CAMPAGNES NATIONALES ET REGIONALES

THEMES CHOISIS	POINT DE LA SITUATION
- intervention sur les toitures en matériaux fragiles	campagne prévue 1986
- conditions de réception des conducteurs routiers dans les établissements	campagne en cours transformée en "véhicule à l'arrêt"
- manipulation des produits chimiques dangereux dans les PMI	à voir en 1988
- circulation des piétons, des véhicules, des engins dans les lieux de travail et à leurs abords immédiats (y compris sensibilisation des caristes)	à voir en 1987
- les nouvelles constructions : comment intégrer la sécurité	a voir
- l'organisation rationnelle des chantiers et l'adaptation des échafaudages au poste de travail	à voir
- les nuisances : poussières, bruit	à voir
- les risques d'intoxication par asphyxie	régionale
- les coupures dans le travail de la viande	régionale
- la robotique et les dispositifs de verrouillage/inter-verrouillage	régionale